

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Guy Veillette	Maire	13 007	6 504	24 560	12 280
Gilles Gauthier	Conseiller	4 336	2 168		
Nathalie Jacob	Conseiller	4 336	2 168		
Kim Mongrain	Conseiller	4 336	2 168		
Catherine Bourget	Conseiller	4 336	2 168		
Michel Larivière	Conseiller	4 336	2 168		
Jocelyn Cossette	Conseiller	4 336	2 168		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).